3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Protocole d'entente modifié concernant la surveillance de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement entre les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et l'OSBI

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), de concert avec les autres Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), a conclu avec l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (l'« OSBI ») un protocole d'entente modifié concernant la surveillance de l'OSBI.

Le protocole d'entente modifié établit un cadre de surveillance permettant aux ACVM de veiller à ce que l'OSBI respecte les normes fixées par les ACVM. Il prévoit également la mise en place du comité mixte des organismes de réglementation sur l'OSBI composé de représentants de l'Autorité, l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Le protocole d'entente a pris effet le 1er décembre 2015 et est publié ci-après.

Le 14 janvier 2016

Protocole d'entente modifié concernant la surveillance de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement

entre

les Autorités canadiennes en valeurs mobilières

et

l'OSBI

CONSIDÉRANT QU'un service de règlement des différends accessible et efficace est essentiel à l'intégrité du marché canadien des valeurs mobilières et représente un objectif d'intérêt public important pour les ACVM;

CONSIDÉRANT QUE les investisseurs devraient avoir facilement accès à des mécanismes efficaces de règlement des différends a) au sein d'une société inscrite et b) dans le cas d'une plainte non résolue au niveau de la société, au sein d'un système indépendant de règlement des différends;

CONSIDÉRANT QUE, selon les ACVM, le règlement efficace des différends par un service de conciliation indépendant est une composante importante du bon fonctionnement d'un cadre de protection des investisseurs;

CONSIDÉRANT QUE l'OSBI a mis sur pied un système accessible et efficace de résolution de plaintes des investisseurs selon des normes acceptables pour les ACVM;

CONSIDÉRANT QUE l'OSBI résout la grande majorité des plaintes dont il est saisi tant à la satisfaction des investisseurs qu'à celle des sociétés visées et que, dans les cas où une société inscrite n'accepte pas les recommandations de l'OSBI, les ACVM jugent que le mécanisme de publication de ces refus constitue un élément important du cadre de protection des investisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les ACVM ont apporté des modifications au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le « Règlement 31-103 »), entrées en vigueur le 1er mai 2014, pour obliger, notamment, les sociétés inscrites à offrir les services de l'OSBI pour les différends qui relèvent de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ne touchent pas le Québec puisque l'Autorité des marchés financiers peut agir comme médiateur et que les sociétés inscrites sont réputées remplir les obligations en matière de règlement des différends prévues par le Règlement 31-103 si elles se conforment aux dispositions applicables de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les investisseurs au Québec peuvent néanmoins utiliser les services de l'OSBI pour les différends qui relèvent de son mandat plutôt que les services de médiation de l'Autorité des marchés financiers;

CONSIDÉRANT QUE les ACVM estiment qu'il est important d'établir un cadre de surveillance pour l'OSBI, à titre de fournisseur de services de règlement des différends autorisé en vertu du Règlement 31-103;

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Définitions

1) Dans le présent protocole d'entente modifié (l'« entente »), on entend par :

   a) « ACVM » : les Autorité canadiennes en valeurs mobilières;

   b) « CMOR » : le comité mixte des organismes de réglementation sur l'OSBI, composé de représentants des membres des ACVM désignés, de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, et dont le mandat est joint aux présentes en annexe A;

   c) « conseil d'administration » : le conseil d'administration de l'OSBI;

   d) « mandat » : le mandat adopté par l'OSBI le 2 décembre 2013, et ses modifications.

   e) « membres des ACVM désignés » : l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers ou tout autre membre des ACVM choisi pour agir à titre de membre des ACVM désigné en vertu de la présente entente;

   f) « ombudsman » : l'ombudsman nommé par le conseil d'administration;

   g) « OSBI » : l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement, ou l'entité qui le remplace;

   h) « personne physique inscrite » : une personne physique inscrite au sens du Règlement 31-103;

   i) « président » : le président du conseil d'administration;

   j) « Règlement 31-103 » : le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites;

   k) « règlements administratifs » : les règlements administratifs adoptés par l'OSBI et entrés en vigueur le 3 décembre 2013, et leurs modifications;

   l) « société inscrite » : une société inscrite au sens du Règlement 31-103.

Article 2 - Objet

2) La présente entente vise à instaurer un cadre de surveillance permettant aux ACVM et à l'OSBI de coopérer et de communiquer de manière constructive.

3) L'objet du cadre de surveillance est de veiller à ce que l'OSBI continue de satisfaire aux normes fixées par les ACVM sur les points suivants :

   a) *Gouvernance* – La structure de gouvernance de l'OSBI doit prévoir une représentation juste et significative de différents intéressés au sein de son conseil d'administration et de

ses comités, promouvoir la reddition de comptes de l'ombudsman, et permettre à l'OSBI de gérer les conflits d'intérêts.

b) *Indépendance et norme d'équité* – L'OSBI devrait offrir des services de règlement de différends impartiaux et objectifs qui soient indépendants du secteur de l'investissement et fondés sur une norme équitable tant pour les sociétés inscrites que pour les investisseurs dans le cas de chaque plainte individuelle. Pour déterminer le caractère équitable, l'OSBI devrait prendre en considération les principes généraux d'une saine pratique dans le milieu des services financiers et des affaires, de même que les lois, les règlements et les directives, les normes professionnelles et les codes de pratique ou de déontologie pertinents.

c) *Processus d'exécution de certaines fonctions en temps opportun et de façon équitable* – L'OSBI devrait maintenir sa capacité à régler les différends en temps opportun et à traiter les plaintes sans délai indu, et établir des processus qui sont manifestement équitables pour les deux parties.

d) *Frais et coûts* – L'OSBI devrait se doter d'un processus équitable, transparent et approprié pour fixer les frais et répartir les coûts entre ses membres.

e) *Ressources* – L'OSBI devrait avoir les ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions et traiter chaque plainte avec soin et compétence.

f) *Accessibilité* – L'OSBI devrait faire connaître ses services et veiller à ce que les investisseurs aient des moyens pratiques et évidents d'accéder à ses services, et fournir gratuitement ses services aux investisseurs qui ont formulé une plainte.

g) *Systèmes et contrôles* – L'OSBI devrait se doter de contrôles efficaces et adéquats pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la qualité des processus d'enquête et de règlement de différends.

h) *Principales méthodes de règlement de différends* – L'OSBI devrait se doter de processus appropriés et transparents pour l'élaboration de ses principales méthodes de règlement de différends.

i) *Échange d'information* – L'OSBI devrait échanger de l'information et coopérer avec les ACVM par l'entremise des membres des ACVM désignés pour assurer l'efficacité de la surveillance en vertu de la présente entente.

j) *Transparence* – L'OSBI devrait entreprendre des consultations publiques à l'égard des changements importants touchant ses activités ou ses services, notamment son mandat et ses règlements administratifs.

4) La présente entente n'a pas pour objet de :

a) remplacer ou réduire les fonctions ou les responsabilités de la surveillance de l'OSBI qui incombent au conseil d'administration, lequel demeure entièrement responsable de la surveillance de l'OSBI et de l'ombudsman (par l'adoption d'une gouvernance transparente et d'autres politiques fondées sur des pratiques exemplaires et par la saine

gérance des activités de l'OSBI) conformément au mandat et aux règlements administratifs de l'OSBI;

b) permettre l'échange d'information relative aux plaintes déposées auprès de l'OSBI, notamment l'identité de tout plaignant ou de toute société inscrite ou personne physique inscrite visée par la plainte, sauf indication contraire du paragraphe 7 de la présente entente.

5) La présente entente remplace le cadre de surveillance prévu dans le document du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier intitulé *Le Réseau de conciliation du secteur financier – Un cadre pour la collaboration*, approuvé et adopté par les ACVM en août 2007.

Article 3 – Coopération et échange d'information

6) Les ACVM et l'OSBI conviennent de ce suit :

a) Les membres des ACVM désignés et le président se réunissent et communiquent au besoin pour discuter des questions importantes relatives aux différends touchant les investisseurs.

b) Le président consulte rapidement les membres des ACVM désignés sur les questions susceptibles d'avoir des implications importantes pour le processus de règlement des différends et ses membres.

c) Le président transmet rapidement aux membres des ACVM désignés tout projet de document devant être publié afin d'obtenir les commentaires des intéressés, y compris toute modification proposée du mandat, des règlements administratifs ou des frais de l'OSBI.

7) Le président informe les membres des ACVM désignés de toute question et échange avec eux toute information qui auraient vraisemblablement des implications réglementaires importantes, notamment les questions qui semblent toucher plusieurs clients d'une ou de plusieurs sociétés.

8) Le président transmet un rapport annuel aux membres des ACVM désignés sur les activités de l'OSBI, notamment le nombre et le type de plaintes traitées.

9) Le conseil d'administration se réunit avec les membres des ACVM désignés et le CMOR au moins une fois par année ou plus fréquemment si les membres des ACVM désignés le demandent pour discuter notamment de ce qui suit :

a) les questions opérationnelles importantes, notamment les frais, propres à l'OSBI;

b) les questions relatives à la gouvernance;

c) l'efficacité des pratiques de l'OSBI en matière de règlement de différends.

10) L'ombudsman se réunit avec les membres des ACVM désignés et le CMOR, au besoin, pour

discuter des questions importantes susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur les activités de l'OSBI ou l'efficacité du processus de règlement de différends pour les investisseurs.

Article 4 – Évaluations indépendantes

11) Dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur des modifications au Règlement 31-103, l'OSBI procède à une évaluation indépendante de ses activités et pratiques conformément à son mandat et à celui établi en collaboration avec les ACVM, laquelle est menée par un évaluateur acceptable pour les ACVM, en consultation avec le CMOR. L'OSBI collabore avec l'évaluateur pour faciliter la réalisation du rapport de ce dernier dans un délai raisonnable suivant le début de l'évaluation. Par la suite, de telles évaluations ont lieu au moins tous les cinq ans.

12) Le conseil d'administration transmet aux membres des ACVM désignés un plan d'action proposant la mise en œuvre de toute recommandation formulée dans le rapport de l'évaluateur indépendant.

Article 5 – Modifications

Les parties examinent périodiquement le fonctionnement et l'efficacité de la présente entente en vue, notamment, d'en élargir ou d'en modifier la portée ou l'application si elles le jugent nécessaire.

Article 6 – Signature de l'entente

La coopération prévue par la présente entente prend effet à la date de la signature de celle-ci par les parties.

La présente entente prend effet le 1er décembre 2015.

Elle peut être signée en un nombre illimité d'exemplaires (lesquels peuvent être transmis par télécopieur, en format PDF ou tout autre moyen électronique), chacun étant réputé un original et, ensemble, un seul document.

Signé à _____le_____ jour de _____2015

5

– PAGES DE SIGNATURE –

_____
Fernand Bélisle
Président
Pour l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement
Date :

_____
Sarah P. Bradley
Ombudsman et chef de la direction
Pour l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement
Date :

_____
Tom Cotter
Président et chef de la direction par intérim
Pour l'Alberta Securities Commission
Date :

_____
Brenda Leong
Présidente et chef de la direction
Pour la British Columbia Securities Commission
Date :

_____
Steve Dowling
Directeur par intérim
Surintendant des valeurs mobilières
Pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
Date :

_____
Donald G. Murray
Président
Pour la Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Date :

_____
Peter Klohn
Président
Pour la Commission des services financiers et des services aux consommateurs Nouveau-Brunswick
Date :

_____
Paul E. Radford, QC
Président par intérim
Pour la Nova Scotia Securities Commission
Date :

_____
Donn MacDougall
Surintendant des valeurs mobilières
Pour le Bureau des valeurs mobilières Nunavut
Date :

_____
Howard I. Wetston, c.r.
Président
Pour la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Date :

_____
Louis Morisset
Président-directeur général
Pour l'Autorité des marchés financiers
Date :

_____
Roger Sobotkiewicz
Président par intérim
Pour la Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Date :

_____
John O'Brien
Surintendant des valeurs mobilières
Pour l'Office of the Superintendent of Securities
Service NL
Date :

_____
Tom Hall
Surintendant des valeurs mobilières
Pour le Bureau du surintendant des valeurs mobilières
Territoires du Nord-Ouest
Date :

_____
Fred Pretorius
Surintendant des valeurs mobilières
Pour le Bureau du Surintendant des valeurs mobilières
Yukon
Date :

ANNEXE A

Comité mixte des organismes de réglementation sur l'OSBI (« CMOR »)
Mandat

1. Mandat

Le rôle du CMOR consiste à :

- faciliter la mise en œuvre d'une approche globale de l'échange d'information et de la surveillance du processus de règlement des différends dans l'objectif général de promouvoir la protection des investisseurs et leur confiance dans ce mécanisme externe;

- favoriser l'équité, l'accessibilité et l'efficacité du processus de règlement des différends;

- faciliter les communications et les consultations régulières entre les membres du CMOR et l'OSBI.

Pour ce faire, le CMOR offre une tribune aux membres des ACVM désignés, à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») et à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (l'« ACFM ») aux fins suivantes :

- présenter des questions et des préoccupations concernant l'OSBI portées à l'attention des organismes de réglementation par les investisseurs et les sociétés inscrites et leur permettre d'en discuter avant de les soumettre à l'OSBI;

- relever les nouvelles questions ou les risques et les défis potentiels;

- discuter de l'information contextuelle et courante concernant les politiques et les directives réglementaires ainsi que les normes applicables aux sociétés inscrites et les méthodes qu'elles utilisent afin d'aider l'OSBI à comprendre le contexte entourant les différends.

Le CMOR offre une tribune à l'OSBI aux fins suivantes :

- présenter des questions et des préoccupations, notamment les questions qui ont une incidence sur les activités de l'OSBI ou sur l'efficacité du processus de règlement de différends pour les investisseurs;

- porter rapidement à l'attention du CMOR les questions susceptibles d'avoir des implications importantes pour le processus de règlement de différends et les sociétés inscrites;

- porter à l'attention du CMOR les questions susceptibles d'avoir des répercussions sur les organismes de réglementation, et le consulter sur les mesures qui pourraient être prises pour améliorer la façon dont les sociétés inscrites traitent les plaintes.

2. Composition du CMOR et fréquence des rencontres

Le CMOR est composé de représentants des membres des ACVM désignés, de l'OCRCVM et de l'ACFM.

Le CMOR se réunit régulièrement, et au moins deux fois par année. Des réunions extraordinaires peuvent être prévues, au besoin. Les représentants de l'OSBI peuvent être invités à assister à une réunion ou à une partie de celle-ci, ponctuellement ou régulièrement. Par exemple, le CMOR peut juger bon de rencontrer occasionnellement l'ombudsman et les cadres supérieurs pour en apprendre davantage au sujet des plaintes des investisseurs sur les sociétés inscrites et pour aider le personnel de l'OSBI à comprendre les pratiques du secteur.

Conformément à l'entente, le CMOR se réunit avec le conseil d'administration de l'OSBI au moins une fois par année pour discuter notamment de ce qui suit :

- les questions opérationnelles importantes, notamment les frais, propres à l'OSBI;
- les questions relatives à la gouvernance de l'OSBI;
- l'efficacité des pratiques de l'OSBI en matière de règlement de différends.

3. Questions soumises à la discussion lors des rencontres du CMOR

Les questions soumises à l'analyse ou à la discussion par le CMOR comprennent ce qui suit :

- les consultations sur les critères que l'OSBI devrait respecter pour atteindre les objectifs d'intérêt public du règlement de différends ainsi que sur toute amélioration nécessaire des normes du secteur;
- les mises à jour sur les modifications proposées aux règlements, aux lignes directrices, au mandat et aux autres questions relatives au traitement des plaintes ou au règlement des différends;
- les pratiques en matière de traitement de plaintes et la conformité des sociétés inscrites aux règlements pertinents mis en œuvre par les organismes de réglementation;
- l'échange d'information concernant les types de plaintes, les délais de règlement des plaintes et l'analyse des tendances générales, notamment les rapprochements entre les renseignements globaux obtenus des organismes de réglementation (par exemple, à l'égard des types et des volumes de plaintes) et les renseignements globaux obtenus de l'OSBI;
- la coordination des communications des membres du CMOR pour sensibiliser les investisseurs au règlement des différends et les informer de la disponibilité des processus de l'OSBI;
- les consultations sur les frais fixés par l'OSBI;
- les consultations sur le choix de l'évaluateur indépendant et l'analyse des résultats de la première évaluation indépendante, et des évaluations subséquentes au moins une fois tous les

cinq ans, notamment toute recommandation formulée par l'évaluateur et tout plan d'action de l'OSBI pour tenir compte des recommandations.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ACCELUS	HERBY	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
AGALAWATTAGE	DILANTHA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
AHMED	MANAR	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
ALARY	ROXANNE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
ALFARO BRAVO	NORMA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
ALLARD	DIANE	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC./DESJARDINS FINANCIAL SECURITY INVESTMENTS INC.	2015-12-31
ALLEN	JOCELYNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18
ANDRE	SRI	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
ANDRESOL	SOPHIA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
ANGELAKOS	THEODORE	RAYMOND JAMES LTD.	2015-12-31
ARANCIBIA HERNANDEZ	CARMEN IRIS	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-12-30
ARCHAMBAULT-GINGRAS	AUDREY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
AZNIGA	ABDELHAK	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2016-01-05
BA	AISSATOU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BARRE	OMAR	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BARRETTE	CAROLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BARTHELEMY	KEVYN	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BARTLEY	CHRYSTELE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BASSAM	ALI	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BASSETT	ROBERT	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
BASTARACHE	KATHY	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BEAUCHEMIN	MYLENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-15
BEAUDET	MARIO	CABN PLACEMENTS INC.	2015-12-25
BEAUDOIN	FRANÇOIS	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BEAUPRE	MARIE-	DESJARDINS CABINET DE SERVICES	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
	FRANCE	FINANCIERS INC.	
BEAUPRE	JESSIKA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BEDARD-MICHAUD	MARIE-ÈVE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2016-01-06
BELAND	JOSEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BELANGER	BENOIT	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-12-31
BELANGER	MURIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-14
BELANGER	RENE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-12-31
BELANGER	JACINTHE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-17
BELLEY	SIMON	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2015-12-31
BELONY	BETTY	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-12-31
BEN BAHRI	MOHAMED RIADH	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BEN SALMA	RAMZI	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
BENJAMIN	PASCAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BENJAMIN	MAXIM	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BENOMAR	IMANE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BERBERI	ROLAND	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-03-13
BERGERON	FREDERIC	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-12-17
BERNARD	MARIUS	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-12-14
BERNIER	LUCIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BERNIER	CHRISTYANNE	SCOTIA SECURITIES INC./PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-12-01
BERTRAND	STEPHANIE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BERTRAND-GAUVIN	EMMANUEL	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-12-31
BERUBE	DENIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-14
BIAGIONI	ARCANGELO	GLOBAL RESP CORPORATION/CORPORATION REEE	2015-12-23

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		GLOBAL	
BIBEAU	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BISSAFI	GRACE ANTONY	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BISSONNETTE	ALAIN	HERITAGE EDUCATION FUNDS INC./FONDS D'EDUCATION HERITAGE INC.	2015-12-31
BLAIS-GOETGHELUCK	CLAUDETTE	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-31
BLANCHET	LINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BLANCHET	ALEXANDRE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-12-14
BOILARD	LINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
BOISVERT	RENEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BOISVERT	LYNDA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-03
BOLDUC	PIERRE	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
BONAVENTURE	SUZANNE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2015-12-25
BORDELEAU	JOSEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BORDELEAU	GINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BOUCHARD	GAETAN	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BOUCHARD	ISABELLE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BOUCHARD	MELANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BOUCHARD	JEAN	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-15
BOUCHARD	LISE	HERITAGE EDUCATION FUNDS INC./FONDS D'EDUCATION HERITAGE INC.	2015-12-31
BOUCHARD-GINGRAS	BENOIT-ALEXANDRE	HERITAGE EDUCATION FUNDS INC./FONDS D'EDUCATION HERITAGE INC.	2015-12-20
BOUCHER	MARIELLE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-16
BOUCHER	JOCELYNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BOUGIE	NATHALIE	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		INVESTISSEMENTS INC.	
BOULANGER	PIERRE-OILIVIER	CTI VALEURS MOBILIERES INC.	2015-12-31
BOULAY	CATHERINE	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
BOULIANNE	STEEVE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BOURDON	VALERIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BOURGET	RACHEL ANNE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BOURQUE	SIMON	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-24
BOUSQUET	MARIE-PIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BOUTIN	CHRISTIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BOUTIN	DIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-15
BRACAGLIA	VINCENT	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2016-01-06
BRANCH	TIMOTHY	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BRETON	MARTINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BRIDEAU	JOHANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
BRIERE	FANNY	PLACEMENTS CIBC INC.	2016-01-06
BRINDAMOUR	CAROLINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
BRISSON	JULIE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BRKICH	JOHN	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
BROUILLETTE	MICHEL	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
CAISSIE	LUCIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2016-01-05
CAMIRE	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
CANAC-MARQUIS	MICHELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
CANO-LOPEZ	JESSICA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-23
CARRE	ÉMILIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
CASTONGUAY	LOUIS-MARIE	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CAYEAU	MARIO	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
CHABANE	SIHAM	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
CHAN	SOPHORN	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-31
CHARBONNEAU	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
CHARETTE	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
CHARLAND	EMILY-JADE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
CHARLES	MACLAURENT	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-12-28
CHASSE	FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-21
CHEN	JULIE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
CHEN	YIN	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-30
CHENG	CALVIN	COURTAGE DIRECT BANQUE NATIONALE INC.	2015-12-31
CHEREMOND	JIMMIE DARLIE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
CHEVALIER	MARIE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-12-31
CHIGUER	ZOUHAIR	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18
CHOINIERE	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-14
CLEMENT	MARIE-PIER	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
CLOUTIER	DANIEL	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18
CLOUTIER	YVON	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
COALLIER	CLAUDE-MICHEL	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
COFFY	SAMUEL	WFG SECURITIES INC.	2015-12-31
COMEAU	LUCIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
COMEAU	CAROLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
COMPTOUR	FREDERIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-17
CONNOLLY	KATHLEEN	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-08-21
CORBEIL	MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
CORDEAU	AGATHE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CORRIVEAU	KASSANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
COTE	HELENE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-12-31
COTE	SONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
COTE	LINE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-11-30
COTE	CLAUDE-BERNARD	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-12
COTE	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
CRETE	JEAN-MICHEL	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
CREVIER	LEVIS	SCOTIA SECURITIES INC./PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-12-26
CRUZ ABREU	MARIA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
CYR	DIANE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-12-24
DAIGLE	MARILYN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
D'ASCOLA	SIMON PHILIP	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
DAUDIER	SERGE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
DE GRANDPRE	DIANE	EXCEL PRIVATE WEALTH INC / EXCEL GESTION PRIVÉ	2015-12-10
DE MONTIGNY	ANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
DELIVELIOTIS	SOPHIA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-12-14
DEMERS	GUYLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-28
DESCARREAUX	RENEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
DESCHAMPS	LINDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
DESCHENES	FLORENT	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
DESILETS	MARYSE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
DESILETS	MICHEL	EXCEL PRIVATE WEALTH INC / EXCEL GESTION PRIVÉ	2015-12-31
DESMARAIS	CHRISTINE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
DESROCHERS	DAISY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DESROSIERS	ÉMILIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
DESTINE	MYRIAM	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
DEVEAU	PHILIPPE	WFG SECURITIES INC.	2015-12-31
DION	JESSICA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
DION	LINDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
DION	MARIE-HELENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
DIVINAFLOR	MARIA CARINA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
DOHNANI	KWASI	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
DORE	GABRIEL	LES SERVICES FINANCIERS PLANIFAX INC.	2015-12-31
DORISMOND	ANDY	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
DRAPEAU	MARIE-EVE	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-03
DUFOUR-GIRARD	JANIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-02
DUFRESNE	EMMANUEL	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
DUFRESNE	YURI ANDREI	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
DUGAS	NICOLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-27
DUMARSAIS	MICHELET	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
DUMAS	ANNICK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
DUMAS	GUYLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
DUMONT	MELANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
DUPUIS	DOMINIC	MICA CAPITAL INC.	2015-12-21
DUSABIMANA	DIANE	VALEURS MOBILIERES GROUPE INVESTORS INC.	2015-12-23
DUSSAULT	SIMON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-21
DUSSAULT	CORINNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-22
EL HADDAD	FADI	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-29
EL HAIDANI	YOUSRA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS	2016-01-05

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		INC.	
ELIDRISSI	SAMIR	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-04
EL-ZEIN	JAD	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
EMARD	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
ENGEL	CECILE	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2015-12-15
ENGEL	SAM	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2015-12-31
FALARDEAU	SUZANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
FALCIGLIA	MELINA	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-31
FAUCHER	CLAUDIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
FEBBRARI-VERMETTE	ISABELLE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
FELIX	JOHN-MARK	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
FENGPRACHANH	MARTIN	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
FERLAND	ALAIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
FILION	DANIEL	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
FILION	SUZANNE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
FILLION	EVANS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-14
FORGUES	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
FORGUES	YANNICK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
FORTIER	JEAN-PAUL	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
FORTIN	ALAIN	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-12-31
FORTIN	SONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
FORTIN-FOURNIER	PIER-LUC	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
FOUCAULT	JACQUES	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
FOURNIER	GILLES	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
FOURNIER	HELENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
FRANCO	MARIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
PALACIOS	CRISTINA	FINANCIERS INC.	
FRANÇOIS	CARL-HENS	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
FRANÇOIS	CORETTA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-11-23
FRENETTE	FRANCINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
FRENETTE	CLAUDINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
FRENETTE	TIFFANY	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-10-15
GAGLIANO	GINO	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
GAGNE	SONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
GAGNIER	NATHALIE	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-31
GAGNON	FRANCINE	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18
GAGNON	ANDREE-CHANTALE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-11-18
GALLANT	LISE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-12-31
GANTOUS	MICHELLE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-12-31
GARABEDIAN	GEORGE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-12-31
GARNEAU	DANIELLE	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-14
GELINAS	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
GELINEAU-ROY	GENEVIEVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
GERVAIS	DANIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
GIALAMBOUKIS	EVANGELIA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
GIRARD	FRANCE	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-12-31
GIRARD	STEPHANIE	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2016-01-01
GIROUX	STEPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
GODIN	MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
GOYETTE	PAUL	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
GREGOIRE	GUY	FONDS D'EDUCATION HERITAGE INC.	2015-12-31
GRENIER	DIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GRENIER	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-21
GUAY	SOLANGE	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18
GUILLEMETTE	KIM	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-16
GUIMOND	PIERROT	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC./DESJARDINS FINANCIAL SECURITY INVESTMENTS INC.	2015-12-31
HARRISON	MARIE-CLAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
HASSAN	HUSSEIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-11
HICKS	JACQUELINE CAMELA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-12-31
HUANG	CATHERINE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
HUARD	KATIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
HUARD	ISABELLE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-11
HUARD	MANON	FONDS D'INVESTISSEMENT HSBC (CANADA) INC.	2015-12-21
HUFTY	FRANCOIS	HERITAGE EDUCATION FUNDS INC./FONDS D'EDUCATION HERITAGE INC.	2015-12-31
HUYNH	MARVIN	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
INTERDONATO	LUIS	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2016-01-05
ISABELLE DUBE	KENNY	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
JACQUES	LOUIS-BENOIT	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-15
JANELLE	MARIE FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
JETTE	DANIEL	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
JOBIN	PIERRE	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-12-31
KIROUAC	MATHIEU	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
LA ROCHELLE	MARIE - HELENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LABRIE	MAGALIE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-12-31
LACHARITE	RENE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-12-31
LACKEY	CHRISTOPHE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-12-27

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
	R		
LAFAILLE	TRICIA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-11
LAFLEUR	MICHEL	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-12-31
LAFONTAINE	ANNICK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LAFRENIERE	DORIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-28
LAFRENIERE	HELENE	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-31
LAJOIE	ROBIN	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-12-31
LAMBERT	DANIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LAMBERT	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-22
LAMOUREUX	MARIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LANDRY	MICHELLE	SCOTIA SECURITIES INC./PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-12-21
LANDRY	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
LANGLOIS	GHISLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LANGLOIS	AMELIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LANOUETTE	DENIS	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-12-31
LANTHIER	CHANTAL	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18
LAPIERRE	JACQUES	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
LAPOINTE	DENIS	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2015-12-31
LARAMEE	JOANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LAU	WING YAN	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-12-31
LAURIAULT	JOANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LAVALLEE	MARTIN	SCOTIA SECURITIES INC./PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-12-31
LAVERTU	VINCENT	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LAVIGNE-BERTHELET	JULIEN	SCOTIA SECURITIES INC./PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LAVOIE	MICHEL	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-12-28
LE	ALBERTINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-21
LEBEL	ALAIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LEBLANC	MICHEL-OLIVIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LEBLANC	VERONIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-14
LEBLOND	MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
LECLERC-AUGER	JOËLLE	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC./DESJARDINS FINANCIAL SECURITY INVESTMENTS INC.	2015-12-31
L'ECUYER	JOHANNE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-11-18
LEDUC	RICHARD	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-12-31
LEHAN	WILLIAM	GLOBAL MAXFIN INVESTMENTS INC. / LES INVESTISSEMENTS GLOBAL MAXFIN INC.	2015-12-23
LEHOUX	DENIS	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC./DESJARDINS FINANCIAL SECURITY INVESTMENTS INC.	2015-12-31
LEMAY	RACHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LEMELIN	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
LEMFADDEL	IMANE	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2015-12-31
LEMIRE	VINCENT	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-21
LESSARD	CHARLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-25
LETCA	DANIELA	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2016-01-07
LEVESQUE	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LEVESQUE	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LEVESQUE	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
L'HEUREUX	BRIGITTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-16
LI	SHUN	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LITTEE	MICHEL	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-12-31
LIU	QI	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2015-12-31
LO DICO	CARMELA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2016-01-05
LOPEZ	ANA-MARIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
LOVE	MARLENE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-07
LUSSIER	ANNY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
LYSTER	JODIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-11-09
MADORE	LEONIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
MAFOGUE TAGNE	ELIANE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
MAINVILLE	ANN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
MALETTE	MELANIE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
MALYTHAI	KHANGANA	WFG SECURITIES INC.	2015-12-31
MARCEAU	MARIE NOËLLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-15
MARCOTTE	ALEXANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
MARTEL	SYLVIE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
MARTEL	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
MASSE	GILBERT	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
MASSICOTTE	SATTIE	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-18
MASSON	ANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-17
MASSON	PATRICK	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-12-17
MASSY	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
MEGRAW	SEAN	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-12-31
MELOCHE	DIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
MENARD	GARY	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-16
MERCIER	ANGELIA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
MERCIER	NICOLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-15
MERCIER-	CATHERINE-	SCOTIA SECURITIES INC./PLACEMENTS	2015-12-22

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
POLIQUIN	AUDREY	SCOTIA INC.	
MESBAHI	NAWAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2016-01-05
MESSIER	EDITH	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
MESSIER-LATOUR	DAVID	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
MIAKA	MAYULU SERGE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
MICHALEWSKI	IRENEUSZ	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
MICHAUD	CATHENNA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
MOISAN	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
MORIN	ROCKY	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-12-31
MORIN	VALERIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
MORIN	FANNY	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-11-17
MORINO	MARLAINE	VALEURS MOBILIERES GROUPE INVESTORS INC.	2015-12-30
MORISSETTE	MARC	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
MORNEAU	CLAUDINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
MOUSSALLI	SAMIRA	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-31
NADEAU	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
NADEAU	HELENE	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
NADEAU-PLANTE	MAUDE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2016-01-07
NDIAYE	ALIOU	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-13
NERON-COUTU	ALEXIS	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-24
NGUYEN	CATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
NGY	SAMNANG	WFG SECURITIES INC.	2015-12-31
NICOLE	SYLVAIN	EXCEL GESTION PRIVÉ	2015-12-31
NOËL	CHRISTIAN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-10
NOËL	CAMIL	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
NOLET	AMELIE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
NORMAND	DIANE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
OLIVEIRA	HELENA	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
OSPINA SALAZAR	ERWIN	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
OSTIGUY	MARIKA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
OUAMBO SIMO	NICAISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
OUEDRAOGO	WILLY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
OUELLET	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
PAINCHAUD	MARLENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
PAMPHILE	DOLLY	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
PAMPHILE	KATIA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
PAQUET	JEAN-PHILIPPE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2016-01-04
PAQUETTE	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-28
PARE	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
PARISIEN	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-27
PATEL	HIREN DIPAKHAI	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
PATRIARCO	JOHANNE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-12-21
PEDNEAULT	CHARLES	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
PEEVA	MARIYA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
PELISSIER	MAX JUNIOR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
PEROU	CLAUDE	GESTION UNIVERSITAS INC.	2015-12-31
PERREAULT	CHRISTIAN	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18
PERREAULT	REMI	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
PERRON	GUYLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
PERRON	MARIO	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
PHANEUF	YOLANDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-23
PICARD	MANON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
PICHE	JEAN	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
PIERRE LOUIS	LOUIS RENE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
PILORGE	CHARLES FRANTZ	GLOBAL RESP CORPORATION/CORPORATION REEE GLOBAL	2015-12-16
PINETTE	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
PINGRET	MICHEL	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2016-01-04
PLANTE	JEAN-DANIEL	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
POIRIER	SIMON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
POIRIER	EMILIE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-30
POISSON	SILVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
POISSON	SUZANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
POMERLEAU-HOMAN	KIM	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
PONCE-ALFARO	CHRISTIAN	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
POULIN	JONATHAN	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
POULIOT	MONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-21
PRATTE	LOUIS-MAXIME	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
PREMONT	MARTIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-15
PRIMEAU	CINDY	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
PRINCE-BEAULIEU	JESSIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
PRISO MBOUMTCHO	BENOIT RICHARD	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
PROULX	JULIEN	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
QUESSY	ALEXANDRA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
QUESSY	CHAD	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
RACHIQ	ÉLALIA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-22
RAFFO	MONICA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2016-01-08
RAMDASS	BRANDON	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
RATTAN	INDERPREET	HERITAGE EDUCATION FUNDS INC./FONDS D'EDUCATION HERITAGE INC.	2015-12-31
RAYMOND	JONATHAN	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2015-12-18
REMY	YVENS KARL	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
RENE	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
RIBAO	CONCESA	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
RIVARD	JESSICA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-01
RIZK	JENNIFER	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18
RIZK	RAMY	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-12-31
ROBERGE	PASCAL	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE INVESTISSEMENTS INC./DESJARDINS FINANCIAL SECURITY INVESTMENTS INC.	2015-12-07
ROBIDOUX	MARIE-EVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2016-01-06
ROBIDOUX	LINDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-17
ROBIDOUX-POOLE	SUZANNE LEE	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-31
ROCH	BENOIT-VINCENT	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
ROTIROTI	NICOLA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-16
ROUAB	LILIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
ROUSSEAU	JEAN-FRANÇOIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
ROUSSEAU	PIERRETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
ROUSSEL	BRUNO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
ROUTHIER-FILION	KIM	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
ROY	RAPHAËL	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-29
ROY	MELANIE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
ROY	SERGE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2016-01-05
ROY	ÉRIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES	2016-01-04

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		FINANCIERS INC.	
ROY	GUY	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
RUBA	SONIA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
SAINT-FELIX	THIERRY	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
SAKHI	ABDELTIF	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
SALAZAR	ARVHIC JAY	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
SALIM	RACHIDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
SALINAS	ANTONIO	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18
SANTERRE	DENISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
SARJI	HANI	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-31
SAVARD	JANNIE	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
SAVARD	PATRICK	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
SAVARD	YVES-MARTIN	PFSL INVESTMENTS CANADA LTD.	2015-12-31
SAVARIA	JOSEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
SCOTT	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
SILLS	MICHELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-15
SIMARD	JACYNTHE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2015-12-31
SIMARD	SYLVETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
SINGH	SHIVANNE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-16
SMITH-LETELLIER	CLAUDIA-MICHELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-24
SPAHR	PAUL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-21
STERLING	HOWARD ALVIN	GESTION DE CAPITAL ASSANTE LTEE	2015-12-31
ST-GERMAIN	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
ST-GERMAIN	MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
STOILOVA	MILENA	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2015-12-31
ST-PIERRE	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ST-PIERRE	RENE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-29
ST-PIERRE	MARIE-CLAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
SULTAN	AHMAD	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-31
TALBOT	BRIGITTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-15
TARDIF	CHRISTINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
TARDIF	LOUIS-DOMINIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2016-01-06
TERRISSE	VIRGINIE	PLACEMENTS CIBC INC.	2016-01-05
TESSIER	CAROLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
THERRIEN	CLAIRE-HELENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
THIBOUTOT	ALAIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
THIFFAULT	GUYLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
TIMMONS	MONIQUE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-31
TOULOUSE	MARCEL	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18
TOUZIN-PROVOST	SIMON	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2016-01-01
TRACHY	YOANN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-24
TREMBLAY	MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
TREMBLAY	DANNY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-14
TREMBLAY	MARC	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2015-12-18
TREMBLAY	MYRANIE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-12-07
TREMBLAY	AURELIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-30
TREMBLAY	PIERRE-OLIVIER	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-12-07
TREMBLAY	PIERRE-OLIVIER	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-15
TURCOTTE	SYLVIE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-15
TURENNE	RAPHAËLLE	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	2015-12-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
		INVESTISSEMENTS INC.	
UMANEE	VINESH	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2015-12-31
VALCOURT	JOLYNE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2015-12-15
VALLIERE	FRANÇOIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
VANI	CATIA	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2015-12-31
VIDAL	ROBERTO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
VIENS	MYRIAM	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
VIZZI	NADIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
VROMET	ANIE	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-18
WALCOTT	CHARMAINE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2015-11-09
WELD ALI	HEND	PLACEMENTS CIBC INC.	2015-12-29
WILLIAMS	ERIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-31
WITKOWSKA	MAGDALENA	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2015-12-31
XIAO	YING	WFG SECURITIES INC.	2015-12-31
ZAFAR	NEGIN	SCOTIA SECURITIES INC./PLACEMENTS SCOTIA INC.	2015-12-23
ZAVALETA	ISABEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2015-12-18
ZHAO	BOWEN	PLACEMENTS CIBC INC.	2016-01-08

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
EXCEL PRIVATE WEALTH INC / EXCEL GESTION PRIVÉ	FORTIER	BERTRAND	2015-12-15

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500822	JEAN-PIERRE BONIN	Assurance de personnes	2016-01-11
503599	BLAIN PINSONNEAULT, SERVICES FINANCIERS INC.	Assurance de personnes	2016-01-06
504135	MIRON MACYSHYN	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-01-12
504471	ROLAND LAROCQUE	Assurance de personnes	2016-01-12
506656	ROBERT PARTHENAIS	Assurance de personnes	2016-01-12
511831	2430-3141 QUÉBEC INC.	Assurance de dommages	2016-01-07
513132	MATHIEU KIROUAC	Assurance de personnes	2016-01-12
516233	MAGALYT ALARCON RODRIGUEZ	Assurance de personnes	2016-01-11
600342	FRÉDÉRIC BERNARDIN	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-01-11
601485	SYLVAIN VENNE	Assurance de personnes	2016-01-12

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FREEDOM INTERNATIONAL BROKERAGE COMPANY	ROSE	LAURENCE	2015-12-16
FREEDOM INTERNATIONAL BROKERAGE COMPANY	AVRAMIDIS	LEFTERIS	2016-01-12
SAGUENAY STRATHMORE CAPITAL, L.P	ROSS	DARREN	2016-01-12

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
RARE INFRASTRUCTURE (NORTH AMERICA) PTY. LTD.	SCHELFHAUT	JULIE	2015-12-16

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FIRST ASSET INVESTMENT MANAGEMENT INC.	JAMIESON	DOUGLAS	2016-01-08
FIRST ASSET INVESTMENT MANAGEMENT INC.	MURRAY	SHEILA	2016-01-07

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
601627	INFOPRIMES SOLUTIONS INC.	Tommy Robillard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-01-06
601637	NORD EST FINANCIÈRE INC.	Anton Mihov Ivanov	Assurance de personnes	2016-01-06

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
601638	PLANIFICATION FISCALE SIMON RIVEST INC.	Simon Rivest	Assurance de personnes	2016-01-08
601654	LES SERVICES FINANCIERS MARC FORTIN INC.	Marc Fortin	Assurance de personnes	2016-01-08
601655	9333-3029 QUÉBEC INC.		Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2016-01-12
601657	IA AVANTAGES, CABINET D'ASSURANCES INC. / IA ADVANTAGES INSURANCE FIRM INC.	Sylvie Racine	Assurance de dommages	2016-01-11
601658	BLIER, GIESBRECHT ASSURANCES INC.	René Blier	Assurance de dommages	2016-01-12
601659	DANIEL CÔTÉ SERVICES FINANCIERS INC.	Daniel Côté	Assurance de personnes	2016-01-12
601660	SERVICES FINANCIERS MARC GAGNON INC.	Marc Gagnon	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2016-01-12

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Veuillez noter que les décisions administratives rendues par l'Autorité des marchés financiers à l'égard d'un cabinet, représentant autonome ou société autonome sont publiées sous forme de tableau à la section 3.8.4 de ce Bulletin.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1058

DATE : 21 décembre 2015

LE COMITÉ :	Me Claude Mageau	Président
	M. Jean-Michel Bergot	Membre
	M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.	Membre

LYSANE TOUGAS, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.

SEMIHA KARACOVA, conseillère en sécurité financière et représentante de courtier en épargne collective (certificat numéro 173623)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

Ordonnance de non-diffusion, non-publication des pièces et de tout renseignement ou information pouvant identifier le consommateur mentionné dans la présente décision.

[1] Le 26 mars 2015, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est réuni au siège social de la Chambre, sis au 300, rue Léo-Pariseau,

bureau 2600, Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimée le 29 avril 2014 ainsi libellée :

LA PLAINTE

1. À Montréal, le ou vers le 1er novembre 2010, l'intimée n'a pas pris les mesures raisonnables afin d'assurer l'exactitude et l'intégralité des renseignements transmis à sa cliente A.B. sur les frais applicables au transfert de ses comptes REEE de la Global Educational Trust Foundation au Groupe Investors, contrevenant ainsi aux articles 7, 10, 14 et 19 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.7.1).

[2] La plaignante était représentée par Me Valérie Déziel et l'intimée par Me Eric Bédard.

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[3] À l'ouverture de la séance, l'intimée a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'unique chef d'accusation porté contre elle.

[4] Après s'être assuré que l'intimée comprenait bien que, par ce plaidoyer, elle reconnaissait les gestes reprochés, le comité a demandé à la procureure de la plaignante de brièvement décrire les faits du dossier et de produire les documents pertinents à la plainte.

[5] À cet effet, la procureure de la plaignante a déposé un cahier contenant les pièces P-1 à P-29 avec le consentement de l'intimée. De plus, elle a brièvement décrit les faits reprochés en référant auxdites pièces.

[6] Après avoir pris connaissance des documents déposés et des représentations sommaires de la procureure de la plaignante, le comité a pris acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimée et l'a déclarée coupable séance tenante sous l'unique chef d'accusation contenu à la plainte.

[7] Les parties se sont déclarées prêtes à procéder sur sanction indiquant au comité qu'elles n'avaient pas de recommandation commune à lui soumettre relativement à la sanction.

PREUVE DES PARTIES

[8] La procureure de la plaignante indique au comité que suite à la production des pièces P-1 à P-29 ci-haut mentionnées, elle ne fera pas entendre de témoin.

[9] Essentiellement, elle résume ainsi les faits du présent dossier.

[10] La cliente de l'intimée, qui avait une connaissance limitée du français, a rencontré l'intimée pour demander si elle pouvait agir à titre de conseillère en sécurité financière.

[11] Plus particulièrement, la cliente de l'intimée lui a demandé si elle pouvait transférer les comptes REEE qu'elle avait alors chez Global Educational Trust Foundation (Global) au Groupe Investors où travaillait l'intimée.

[12] La cliente prétend que l'intimée ne lui a pas mentionné précisément quels seraient les frais de transfert.

[13] À la pièce P-27, on retrouve la plainte de la cliente où elle prétend que l'intimée lui a mentionné qu'il y aurait des frais d'environ 25 $ pour chacun des comptes de ses enfants alors que dans les faits, selon elle, les transferts lui ont causé des pertes d'environ 5 300 $.

[14] La cliente avait cinq (5) comptes différents correspondant à ses cinq (5) enfants.

[15] On retrouve aux pièces P-4, P-9, P-14 et P-19 les transferts des comptes pour les quatre (4) premiers enfants.

[16] À la pièce P-24, on retrouve le transfert pour le compte du cinquième enfant.

[17] Les quatre (4) premiers transferts ont été effectués en janvier 2011.

[18] Le transfert du compte du cinquième enfant de la cliente de l'intimée s'est fait près de trois (3) mois plus tard, soit en avril 2011.

[19] Le procureur de l'intimée fit, par la suite, entendre l'intimée qui est venue expliquer les circonstances de l'infraction reprochée. Aucune preuve documentaire ne fut déposée au soutien de son témoignage.

[20] Elle indique tout d'abord qu'elle est d'origine turque et qu'elle est arrivée au Canada en 2006.

[21] Elle a obtenu en Turquie son certificat de conseillère en fonds mutuels en mai 2006.

[22] À son arrivée, elle a dû suivre des cours de français afin d'être en mesure de s'intégrer à la société québécoise.

[23] Sa cliente A.B., qui est aussi d'origine turque, l'a rencontrée au début 2010.

[24] La cliente A.B. n'était alors pas satisfaite des services reçus chez Global car elle ne pouvait pas se faire comprendre par son conseiller qui ne comprenait pas et ne parlait pas le turc.

[25] La cliente indiqua à l'intimée qu'elle voulait transiger avec un conseiller qui pourrait la comprendre elle et sa famille et c'est pour cette raison que la cliente est entrée en contact avec l'intimée et a retenu ses services.

[26] Par conséquent, l'intimée voulait transférer de Global à Groupe Investors les cinq (5) comptes REEE détenus chez Global.

[27] L'intimée mentionne qu'elle a alors indiqué à la cliente qu'elle devait aller à Global pour tenter d'obtenir de l'information quant aux frais de transfert.

[28] L'intimée a d'ailleurs elle-même tenté de communiquer avec Global afin d'avoir l'information et on lui aurait alors indiqué qu'on ne pouvait pas lui transmettre l'information demandée car celle-ci ne pouvait être transmise qu'à la cliente personnellement.

[29] L'intimée indique, qu'après avoir vérifié avec ses collègues de bureau, ceux-ci lui ont dit qu'elle se devait d'obtenir l'information et la documentation, plus particulièrement les contrats de sa cliente, afin d'en connaître exactement les coûts de transfert.

[30] Après deux (2) semaines, l'intimée mentionne que la cliente est venue la rencontrer pour les transferts de ses comptes et la cliente indiqua à l'intimée qu'elle n'avait pas pu obtenir de la part de Global l'information quant aux frais de transfert.

[31] La cliente voulait alors exécuter les transferts, même si l'intimée n'avait pas, à ce moment-là, obtenu toute l'information pertinente quant aux transferts des comptes.

[32] L'intimée indique au comité qu'elle ne voyait pas vraiment d'empêchement à faire immédiatement les transferts, sans avoir toute l'information pertinente à ce sujet, étant donné que lorsque le chèque et la documentation s'y rapportant seraient reçus par la cliente (la cliente était en copie de la documentation envoyée au Groupe Investors par Global), celle-ci pourrait alors constater quels sont les frais de transfert et que si elle considère qu'ils sont trop élevés, elle pourrait alors tout simplement décider d'annuler les transferts et de retourner le chèque à Global.

[33] Par conséquent, elle était d'opinion que de cette façon, la cliente ne pouvait être pénalisée.

[34] Après que la cliente eut reçu de Global copie du chèque et de la documentation indiquant le montant qui serait transféré, elle s'est présentée au bureau de l'intimée et lui a exprimé son mécontentement.

[35] L'intimée a alors suggéré à la cliente de ne pas finaliser lesdits transferts compte tenu de ce qui précède.

[36] L'intimée mentionne que la cliente a néanmoins procédé aux transferts de quatre (4) de ses comptes en janvier 2011, et ce nonobstant l'avis contraire de l'intimée et le fait qu'elle savait combien elle recevrait de Global.

[37] Par la suite, en avril 2011, la cliente procéda au transfert du dernier compte, soit celui détenu au nom de son cinquième enfant (pièce P-24).

[38] L'intimée reconnaît qu'elle aurait dû procéder à une investigation plus poussée quant aux frais de transfert, mais elle soumet que la cliente ne peut prétendre qu'elle ne connaissait pas l'envergure des frais de transfert puisqu'en décembre 2010, elle avait reçu copie du chèque de Global avec tous les détails des transferts et que c'est, en toute connaissance de cause, qu'elle a finalisé en janvier 2011 les quatre (4) transferts, alors qu'elle aurait pu tout simplement décider de mettre fin au processus.

[39] Qui plus est, l'intimée mentionne que la cliente a même, par la suite, procédé au transfert du cinquième compte de la même façon, ce qui dans les circonstances, indique bien que la plainte de la cliente quant à son absence de connaissance des frais de transfert (pièce P-27) doit être prise avec circonspection.

[40] L'intimée mentionne par la suite que la cliente communiqua plus tard dans l'année 2011 pour retirer complètement les fonds des quatre (4) premiers comptes d'épargne transférés étant donné qu'elle faisait face à d'importants problèmes

financiers. L'intimée lui aurait alors indiqué que cette intention de sa part n'était pas dans les circonstances avisée et elle lui a alors déconseillé de ce faire.

[41] La cliente a néanmoins retiré les fonds des quatre (4) premiers comptes, mais a conservé celui de son dernier enfant.

[42] En retirant ainsi les fonds des quatre (4) comptes en question, la cliente perdait la subvention gouvernementale qui lui avait été accordée à l'ouverture de ces comptes.

[43] L'intimée mentionne que Groupe Investors a, par la suite, rejeté la plainte de la cliente à son égard après l'avoir analysée.

[44] L'intimée mentionne aussi que sa cliente l'a poursuivie en Cour du Québec, division des petites créances, pour la somme de 7 000 $, à cause des frais de transfert.

[45] L'intimée mentionne qu'elle regrette amèrement que sa cliente a pu subir un préjudice quelconque à cause desdits transferts.

[46] Elle indique, qu'en fait, elle tentait uniquement d'aider une compatriote qui était démunie et qui avait de la difficulté à s'intégrer à la société québécoise.

[47] L'intimée mentionne aussi qu'elle a bien appris sa leçon et que dorénavant, aucun transfert n'aura lieu dans les comptes qu'elle supervise à moins qu'elle ait antérieurement reçu toute la documentation nécessaire pour bien s'assurer de la nature et de l'envergure des frais possibles reliés à ces transferts.

[48] L'intimée indique que le présent cas était unique et particulier pour elle car elle s'est sentie obligée de donner suite aux transferts demandés par la cliente étant donné que celle-ci était turque, ne parlait pas la langue et qu'elle était pressée par son mari d'exécuter les transferts à cause des problèmes financiers que vivait le couple.

[49] Finalement, elle indique que nonobstant la plainte de sa cliente logée chez son employeur à son égard et l'existence de la présente plainte disciplinaire, elle est toujours à l'emploi de Groupe Investors.

[50] Elle indique que cet incident lui a causé beaucoup de tort étant donné qu'elle est nouvellement arrivée au Canada et qu'elle travaille avec acharnement pour établir sa crédibilité sur le marché à titre de conseillère en sécurité financière.

[51] Elle indique qu'elle a subi beaucoup de stress à cause de cette situation.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[52] La procureure de la plaignante débuta ses représentations en informant le comité qu'il n'y a pas de recommandation commune faite au comité en ce qui concerne la sanction à être rendue à l'intimée.

[53] Elle demande que le comité condamne l'intimée au paiement d'une amende de 3 000 $ et des débours.

[54] Elle indique sommairement les facteurs atténuants suivants :

- Un plaidoyer de culpabilité;
- Un acte isolé qui ne concerne qu'une seule famille;
- Bonne collaboration de la part de l'intimée;
- Aucune preuve de mauvaise foi et de malveillance de sa part.

[55] Elle indique au comité les facteurs aggravants suivants :

- Il s'agit d'une conduite prohibée qui est au cœur de l'exercice de la profession;

- Cette infraction porte atteinte à l'image de la profession;
- Une victime vulnérable qui avait des difficultés en français et qui avait confiance en l'intimée;
- Le préjudice important encouru par la cliente à savoir une somme importante de 5 000 $;
- Enfin, elle indique que l'élément le plus important dans ce dossier est la relation de confiance qui existait entre la cliente et l'intimée, laquelle a été brisée.

[56] Par la suite, pour appuyer sa recommandation, la procureure de la plaignante cite trois (3) décisions dans lesquelles une amende de 3 000 $ a été imposée pour une infraction semblable[1].

[57] Par conséquent, la procureure de la plaignante demande au comité de condamner l'intimée au paiement d'une amende 3 000 $ et aux débours conformément à l'article 151 du *Code des professions*.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉE

[58] Le procureur de l'intimée mentionne qu'au moment des faits pertinents à la présente affaire, l'intimée en était au tout début de sa carrière et qu'elle était dans un contexte de nouvelle arrivée au Canada alors qu'elle devait apprendre une nouvelle langue.

[59] Plus particulièrement, il indique que les quatre (4) premiers transferts ont été complétés en janvier 2011 à la demande de la cliente alors que le chèque avait déjà été

[1] *Lelièvre* c. *Aubrais*, CD00-0900, 25 octobre 2012 (C.D.C.S.F.); *Champagne* c. *Lemire*, CD00-0955, 20 août 2013 (C.D.C.S.F.); *Bureau* c. *Léger*, CD00-0382, 14 novembre 2003 (C.D.C.S.F.).

envoyé à Groupe Investors avec une copie à la cliente en décembre 2010. Il indique que la cliente aurait pu annuler le transfert après avoir pris connaissance du montant du chèque transmis par Global.

[60] De plus, il souligne au comité le fait que trois (3) mois plus tard, la cliente décida de procéder au cinquième transfert.

[61] Il indique qu'on peut sérieusement douter de la prétention de la cliente à l'effet qu'elle ne connaissait pas le montant total des coûts de transfert.

[62] Le procureur de l'intimée demande au comité qu'une réprimande soit ordonnée à l'intimée et non pas une amende, tel que suggéré par la procureure de la plaignante.

[63] Il ne soumet pas de précédent à ce sujet ajoutant que l'intimée a bien compris qu'elle aurait dû faire plus de vérifications afin de s'assurer de l'exactitude et de l'ensemble des renseignements concernant les frais de transfert.

[64] Il ajoute aussi qu'il s'agit d'un acte isolé de la part de l'intimée et qu'il y a très peu de chances de récidive.

[65] Par la suite, il fait des commentaires sur les différentes autorités produites par la procureure de la plaignante à l'effet que ces décisions doivent être distinguées étant donné que dans le présent cas, il n'y avait aucune malveillance et aucune mauvaise information transmise à la cliente.

ANALYSE ET MOTIFS

[66] L'intimée a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'infraction reprochée à la plainte et a été déclarée coupable séance tenante du geste reproché.

[67] Elle était au moment de l'audition représentante en assurance de personnes

depuis le 5 mars 2008 et en épargne-collective depuis le 12 avril 2007.

[68] L'intimée est arrivée au Canada en provenance de la Turquie en 2006 alors qu'elle avait déjà son attestation à titre de conseillère de fonds mutuels.

[69] Ne connaissant pas alors la langue française, elle a donc dû s'inscrire à des cours de français.

[70] Elle a maintenant une connaissance fonctionnelle du français, même si elle est plus à l'aise dans la langue anglaise. Elle a d'ailleurs livré son témoignage au comité en anglais.

[71] L'intimée a reconnu sa culpabilité à l'infraction à la première opportunité.

[72] Elle a agi et collaboré entièrement à l'enquête du syndic de même qu'à celle de son employeur.

[73] D'ailleurs, en réponse à la plainte faite par la cliente, l'intimée a répondu de façon non équivoque à son employeur de la façon suivante :

> *« To summarize on this case, I believe that I could have done more to find out about the cost of transferring these accounts."* (pièce P-28)

[74] Il est évident que la gravité objective de l'infraction est sérieuse mais le comité considère que les faits particuliers dans la présente affaire viennent teinter la gravité de l'infraction commise.

[75] En effet, bien que l'intimée ait admis ne pas avoir pris des mesures afin de s'assurer de l'exactitude et de la totalité des renseignements, il n'en demeure pas moins que la séquence des faits présentés au comité est à l'effet que la cliente de l'intimée aurait pu agir autrement et éviter la perte monétaire causée par les transferts.

[76] En effet, la cliente aurait pu ne pas finaliser le transfert de Global à Groupe Investors après avoir reçu copie du chèque de Global ainsi que les détails des frais de transferts indiquant la valeur des fonds transférés pour les quatre (4) premiers comptes de la cliente (pièces P-4, P-9, P-14 et P-19).

[77] En ce qui concerne le dernier compte pour le cinquième enfant (pièce P-24), le transfert a été exécuté en avril 2011, soit près de trois (3) mois après l'exécution des quatre (4) premiers transferts de Global à Groupe Investors.

[78] Pour le comité, il est difficile de concevoir que la cliente ne pouvait pas connaître la nature et la totalité des coûts des transferts et que c'est bien plutôt en toute connaissance de cause qu'elle a décidé d'opérer les transferts de Global à Groupe Investors.

[79] Nonobstant ce qui précède, il demeure tout de même que l'intimée n'a pas pris les mesures raisonnables afin de s'assurer de l'exactitude et de l'intégralité des renseignements relativement aux transferts des fonds de sa cliente.

[80] La plaignante réclame une amende de 3 000 $ pour l'infraction reprochée en se basant sur les précédents ci-haut mentionnés.

[81] Plus particulièrement, elle mentionne comme facteur aggravant le fait que la victime était vulnérable puisqu'elle ne parlait pas français et qu'elle avait confiance en l'intimée qui elle aussi était d'origine turque.

[82] La plaignante insiste aussi beaucoup sur la relation de confiance existant entre l'intimée et la cliente et que celle-ci en était tout à fait dépendante.

[83] Sur ce point, tout en ne remettant pas en question la gravité de l'infraction commise, le comité diffère d'opinion avec la procureure de la plaignante.

[84] En effet, la cliente avait l'occasion de ne pas finaliser les transferts en question.

[85] Le comité est d'opinion qu'on ne peut prétendre que le défaut de l'intimée ci-haut mentionné ait été la cause de la perte économique de la cliente reliée auxdits transferts.

[86] Au contraire, il apparaît évident que c'est volontairement et en toute connaissance de cause que les transferts ont été finalisés par la cliente et que par la suite, vers la fin 2011, alors que la cliente avait des problèmes financiers, elle a retiré les fonds de quatre (4) de ses comptes et ce, nonobstant l'avis contraire de l'intimée.

[87] Compte tenu de ce qui précède, le comité va accepter la suggestion exceptionnelle du procureur de l'intimée d'imposer à l'intimée une réprimande et non pas une amende comme réclamée par la plaignante.

[88] En effet, tel que mentionné plus haut, l'intimée n'a aucun antécédent disciplinaire, en était alors au début de sa nouvelle carrière et était une nouvelle arrivée au Canada ne parlant presque pas français.

[89] Il s'agit d'un acte isolé, ce qui est d'ailleurs admis par la plaignante.

[90] Les décisions produites par la procureure de la plaignante sont différentes du présent cas.

[91] En effet, aucune information fausse n'a été transmise par l'intimée à la cliente, mais il s'agit plutôt d'un cas où l'intimée aurait dû en faire plus pour sa cliente afin de connaître toute l'information pertinente.

[92] Enfin, l'intimée n'a pas fait montre de mauvaise foi ni de malveillance.

[93] L'intimée a subi beaucoup de stress à cause de la présente affaire et a fait l'objet de beaucoup de pression de la part de sa compatriote qui se sentait démunie et qui

vivait une période tendue avec son conjoint compte tenu des difficultés financières que le couple éprouvait.

[94] L'intimée a témoigné sincèrement devant le comité à l'effet qu'elle avait appris sa leçon.

[95] Le comité l'a crue et il est d'opinion que le risque de récidive est minime et voire même nul.

[96] Le comité est donc d'avis qu'en fonction des circonstances propres à cette affaire, des facteurs tant aggravants qu'atténuants, et en respectant les principes devant guider le comité dans la détermination de la sanction à être imposée, qu'une réprimande constitue dans les circonstances la sanction juste et appropriée.

[97] Par conséquent, sous l'unique chef contenu à la plainte, le comité imposera une réprimande à l'intimée et la condamnera au paiement des déboursés.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

> **RÉITÈRE** la déclaration de culpabilité prononcée à l'audience sous l'unique chef d'accusation contenu à la plainte disciplinaire du 29 avril 2014 en vertu de l'article 7 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 7.1)*;
>
> **DÉCLARE** l'arrêt des procédures relativement aux articles 10, 14 et 19 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 7.1)*;

ET PROCÉDANT À RENDRE LA DÉCISION SUR SANCTION

IMPOSE, sous l'unique chef d'accusation contenu à la plainte disciplinaire du 29 avril 2014, une réprimande à l'intimée;

CONDAMNE l'intimée au paiement des débours conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

(s) Claude Mageau
Me CLAUDE MAGEAU
Président du comité de discipline

(s) Jean-Michel Bergot
M. JEAN-MICHEL BERGOT
Membre du comité de discipline

(s) Sylvain Jutras
M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

Me Valérie Déziel
BÉLANGER LONGTIN, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

Me Eric Bédard
WOODS s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 26 mars 2015

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») **l'**Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337
Montréal : 514 395-0337
Autres régions : 1 877 525-0337

Site Web: www.lautorite.qc.ca

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
2000364231	Rossman & Associés Ltée	2015-CI-1061817	B / 1	Radiation	2015-12-17
2000671989	9058-5001 Québec Inc.	2015-CI-1061416	B / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2015-12-17
2001093013	Rowena Casalme	2015-CI-1060686	A-D / 1	Radiation	2015-12-11
2001185316	Suzie Aveine	2015-CI-1061786	A / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2015-12-17
2001241844	Eastwind Insurance Agency Ltd.	2015-CI-1061259	B / 2	Radiation	2015-12-17